

Déclencher la mue des poules pondeuses bio

Les poules pondeuses ne sont généralement utilisées que pendant une année. La courte durée d'utilisation entraîne la nécessité de renouveler le lot chaque année. Cette démarche est, d'une part, coûteuse et, d'autre part, éthiquement discutable, car de très nombreux poussins (la plupart des mâles) sont ainsi éliminés. La mue représente donc une alternative. La présente fiche technique vise à expliquer comment déclencher et gérer de manière systématique la mue afin de prolonger la vie des poules d'environ la moitié du temps de la première période de ponte.



La mue, le repos des poules pondeuses

La mue naturelle est une période de repos induite par les hormones, pendant laquelle l'appareil de ponte se régénère et les plumes se renouvellent. La mue a généralement lieu en automne ou en hiver et dure entre 2 et 3 mois. Ce sont surtout les jours plus courts qui la déclenchent. Pendant cette période, les poules mangent peu.

Dans la nature, toutes les poules pondeuses ne muent pas en même temps, mais avec un décalage de quelques jours ou de quelques semaines. L'arrêt de la ponte dure au moins 3 semaines en cas de mue naturelle. Ensuite, l'équilibre hormonal est restauré, les valeurs d'avant la mue sont rétablies et la deuxième phase de ponte commence.

Que disent les directives sur l'agriculture biologique et l'ordonnance sur les paiements directs au sujet de la mue artificielle?

Selon les directives de Bio Suisse, les élevages de volailles sont autorisés à déclencher artificiellement la mue si les poules pondeuses sont âgées d'au moins 60 semaines.

D'après l'ordonnance sur les paiements directs (conditions requises pour les contributions SRPA), dans le cadre de la réduction de l'alimentation pour induire la mue, l'accès des animaux au pâturage peut être fermé pendant 21 jours au maximum.